

Müller-Elektronik GmbH, Franz-Kleine-Straße 18, D-33154 Salzkotten  
(ci-après désignée par « Müller-Elektronik »)

## I. Généralités

1\*) Toutes nos livraisons et prestations fournies aux entreprises, personnes morales de droit public et patrimoines publics sont régies exclusivement par les présentes conditions de vente, de livraison et de paiement. Toutes les relations juridiques actuelles et futures entre le Client, le donneur d'ordre ou l'acquéreur (ci-après dénommé « le Client ») et Müller-Elektronik sont soumises aux présentes conditions de vente, de livraison et de paiement, dans leur version en vigueur. Ces conditions s'appliquent également à toutes les livraisons, prestations ou offres futures au Client, et ceci, sans nouvelle convention expresse. Par les présentes, toute condition commerciale contraire, établie par le Client, est expressément déclinée. Les conditions commerciales du Client ne sont pas applicables, même si Müller-Elektronik ne s'y oppose pas expressément, au cas par cas. Même si Müller-Elektronik se réfère à une correspondance contenant les conditions commerciales du Client ou faisant référence à celles-ci, cette référence ne vaut nullement acceptation de la validité desdites conditions.

2\*) Nos conditions de vente s'appliquent uniquement aux entreprises au sens de l'art. 310, al. 1<sup>er</sup> du code civil allemand, *BGB* (*Bürgerliches Gesetzbuch*).

## II. Offres

1\*) Nos offres sont soumises sans engagement : comme tout accord convenu entre le Client et Müller-Elektronik, elles requièrent la forme écrite. Les documents accompagnant l'offre, tels que dessins, illustrations, poids et mesures, ne sont que des indications approximatives, à moins d'avoir été expressément spécifiés comme ayant valeur d'engagement. Ils ne représentent nullement des spécificités garanties mais uniquement des descriptions ou des caractéristiques de la livraison ou de la prestation. Les divergences habituelles selon les usages du marché et celles dues à des prescriptions légales ou qui représentent des améliorations techniques ainsi que le remplacement de pièces par des pièces équivalentes sont autorisées, à condition de ne pas affecter l'aptitude à l'utilisation contractuellement prévue. Müller-Elektronik se réserve les droits de propriété et d'auteur concernant ses devis, dessins et autres documents, dont la divulgation à des tiers est interdite. Cette disposition s'applique également à tout document qualifié comme « confidentiel ». La transmission à des tiers par le Client n'est permise qu'après notre autorisation expresse et écrite.

2\*) Dans la mesure où la commande est qualifiable d'offre (*Angebot*) au sens de l'art. 145 du code civil allemand, *BGB*, nous nous réservons le droit de l'accepter dans un délai de deux semaines.

3\*) Seul le contrat de vente écrit, y compris les présentes conditions de livraison, détermine les relations juridiques existant entre Müller-Elektronik et le Client. Ce contrat stipule toutes les dispositions dont les Parties auront convenu par rapport à l'objet du contrat. Les engagements sous forme orale, donnés par Müller-Elektronik avant signature dudit contrat, n'ont pas valeur d'engagement ; de même, les conventions orales entre les Parties seront remplacées par le contrat écrit, à moins qu'il ne ressorte expressément de ces conventions orales que leur validité impérative reste inchangée.

4\*) Les compléments et modifications des accords convenus entre les Parties, y compris les présentes conditions de livraison, nécessitent la forme écrite pour prendre effet. En dehors des gérants et des fondés de pouvoir, les collaborateurs de Müller-Elektronik ne sont pas habilités à donner des accords divergents sous forme orale. Pour respecter la forme écrite, il suffit d'une transmission par télécommunication, en particulier par fax ou par courriel, à condition de transmettre une copie de la déclaration signée.

## III. Confirmation de commande, objet de la livraison ou de la prestation

Concernant les délais, la nature et l'étendue de la livraison ou de la prestation ainsi que son prix, une commande, si passation il y a, n'est considérée ferme qu'après avoir été confirmée par Müller-Elektronik. Pour le surplus, les dispositions de la section II ci-dessus sont applicables.

## IV. Prix et conventions de règlement

1\*) Sauf convention particulière, les prix s'entendent départ usine, exclusion faite du chargement, de l'emballage, du transport et des assurances éventuelles, qui seront facturés séparément. Ces prix seront majorés de la TVA au taux légal en vigueur. Les prix sont indiqués en Euro ; pour les livraisons destinées à l'exportation, les droits de douane, frais et autres taxes publiques seront en sus. En cas de délais de livraison et de prestation au-delà de quatre mois à partir de la signature du contrat, Müller-Elektronik sera en droit, en cas d'augmentation des prix des matériaux et des coûts salariaux, d'appliquer des suppléments adéquats sur la base de son calcul initial des prix afin de tenir compte de l'augmentation de ces coûts. Dans le cas de faibles quantités, c'est-à-dire pour les commandes dont la valeur des marchandises est inférieure à 35,00 €, nous facturerons un supplément administratif de 10,00 €.

2\*) Sauf indication d'une date d'échéance du paiement différente dans la confirmation de la commande, le prix d'achat est payable immédiatement et sans retenue, à réception de la facture par le Client. Le paiement n'est réputé effectué qu'à partir du moment où nous pouvons disposer du montant. Les paiements par chèque ne sont réputés intervenus qu'à partir de leur encaissement. En cas de retard de paiement, les dispositions légales sont applicables. La remise d'un chèque ne vaut pas paiement.

3\*) La déduction d'un escompte nécessite un accord particulier par écrit.

4\*) Si, après signature du contrat, Müller-Elektronik prend connaissance de circonstances susceptibles de diminuer de façon déterminante la crédibilité du Client, et mettant en danger le paiement par le Client des créances de Müller-Elektronik envers ce dernier issues de leur relation contractuelle (y compris d'autres commandes individuelles, régies par le même contrat cadre), Müller-Elektronik est habilitée à ne réaliser les livraisons ou prestations qu'après versement d'un acompte ou d'une caution. Le Client n'est en droit de retenir les paiements ou de les compenser par des créances existantes que dans la mesure où ses créances sont incontestables ou passées en force de chose jugée.

5\*) Les intérêts moratoires seront calculés à hauteur de 9 points de pourcentage au-dessus du taux de base bancaire. Nous nous réservons le droit de faire valoir des dommages-intérêts supplémentaires.

## V. Délai de livraison et de prestation

1\*) Les dates et délais indiqués par Müller-Elektronik le sont à titre prévisionnel. Tous délais et dates ne sont réputés avoir valeur d'engagement qu'à condition d'avoir été confirmés par écrit par Müller-Elektronik en tant que délais et dates définitifs. Müller-Elektronik ne sera tenue de les observer qu'à condition que toutes les questions commerciales et techniques soulevées entre les Parties auront été élucidées, et dans la mesure où le Client se sera acquitté de toutes les obligations lui incombant, telles que, par exemple, le règlement du prix d'achat. À défaut, le Délai de livraison sera reporté de manière appropriée. En cas de retard imputable à Müller-Elektronik, la disposition ci-dessus n'est pas applicable.

2\*) Le Délai de livraison et de prestation (ci-après le « Délai de livraison ») commence à courir à réception de la confirmation de la commande, et il est réputé respecté, une fois que l'objet de la livraison ou de la prestation aura quitté l'usine de Müller-Elektronik ou que sa mise à disposition pour expédition aura été signifiée avant échéance du délai. Dans la mesure où il est nécessaire, pour des raisons contractuelles ou légales, de procéder à une réception - sauf refus de réception justifié - c'est la date de remise au Client, subsidiairement l'avis de mise à disposition pour réception, qui vaut livraison effective.

3\*) En cas de mesures intervenant dans le cadre de mouvements sociaux, en particulier de grèves et lock-out, ainsi qu'en cas de survenance d'obstacles imprévisibles, échappant à l'influence de Müller-Elektronik, et à condition que ces obstacles aient une influence décisive sur la réalisation ou la livraison de l'objet de la livraison et de la prestation, le Délai de livraison se prolongera de manière appropriée. Ceci est valable également en cas de survenance d'événements de nature analogue chez les fournisseurs de Müller-Elektronik. Dans les cas importants, Müller-Elektronik informera le Client de manière réactive du début et de la fin de tels obstacles.

4\*) Si l'envoi ou la réception de l'objet de la livraison et de la prestation est retardé pour des raisons imputables au Client, celui-ci se verra facturer les frais occasionnés par ce retard, et cela à partir du premier mois suivant l'avis de mise à disposition pour être envoyé ou reçu ; en cas de stockage dans l'usine de Müller-Elektronik, ces frais s'élèveront au minimum à 5 % du montant de la facture par mois. Le Client est en droit de prouver que le retard n'a occasionné aucun dommage ou que le dommage subi était significativement moins élevé que le montant forfaitaire.

5\*) Le Délai de livraison ne saurait être tenu qu'à condition que le Client se soit acquitté de ses obligations contractuelles.

6\*) Le Délai de livraison sera prolongé de manière adéquate si Müller-Elektronik n'a pas été livrée à temps par ses propres fournisseurs.

7\*) Si le Client refuse la réception de la marchandise, sans fondement, Müller-Elektronik est en droit de se rétracter du contrat, dans la mesure où les conditions légales sont remplies.

8\*) En cas de retard de livraison ou de prestation de la part de Müller-Elektronik ou en cas d'impossibilité de livraison ou de prestation pour quelque raison que ce soit, la responsabilité de Müller-Elektronik se limitera aux dommages-intérêts, conformément à la section IX des présentes conditions générales de vente, de livraison et de paiement.

## VI. Transfert des risques, réception, transport

1\*) Le risque est transféré au Client au plus tard au moment de la mise à disposition de l'objet de la livraison et de la prestation sur le site de Müller-Elektronik, et cela également en cas de prestation partielle ou si Müller-Elektronik a pris en charge d'autres prestations, telles que frais d'envoi ou apport et mise en place. Dans la mesure où une réception est requise, celle-ci détermine le transfert des risques. La réception doit intervenir immédiatement à la date de réception, subsidiairement au moment de l'émission par Müller-Elektronik de l'avis de mise à disposition pour réception. Le Client n'est pas en droit de refuser la réception pour des raisons de vices non significatifs. Sur demande du Client, l'envoi sera assuré à ses frais par Müller-Elektronik contre le vol, les sinistres dus au bris, au transport, au feu et à l'eau ainsi que tout autre risque assurable.

2\*) En cas de retard de l'envoi suite à des circonstances non imputables à Müller-Elektronik, les risques seront transférés au Client à partir de la date de la mise à disposition ; cependant, Müller-Elektronik sera tenue de fournir les assurances demandées par le Client, aux frais de ce dernier.

3\*) Nonobstant les droits mentionnés à la section VII, le Client sera tenu de procéder à la réception des objets livrés, même s'ils présentent des vices non significatifs.

4\*) Les livraisons partielles sont admissibles dans la mesure du raisonnable.

5\*) Le choix du mode d'envoi et de l'emballage sont soumis à l'appréciation professionnelle de Müller-Elektronik. Tout moyen auxiliaire de transport est la propriété de Müller-Elektronik.

6\*) Tout dommage subi pendant le transport devra être signifié sans délai Müller-Elektronik.

## VII. Réserve de propriété

1\*) Müller-Elektronik se réserve tout droit de propriété sur l'objet de la livraison et de la prestation jusqu'au paiement intégral de ses créances vis-à-vis du Client issues de la relation commerciale entre les Parties. En cas de défaillance contractuelle du Client, et tout particulièrement en cas de retard de paiement, Müller-Elektronik sera en droit de se rétracter du contrat et de récupérer l'objet de la livraison et de la prestation que le Client sera tenu de lui remettre. La récupération ainsi que la saisie de l'objet par Müller-Elektronik ne constitue une rétractation du contrat que dans la mesure où Müller-Elektronik déclare cette rétractation expressément par écrit.

2\*) L'usage ou la transformation de marchandises réservées s'effectue toujours par le Client, en lieu et place de Müller-Elektronik. En cas d'usage ou de mélange indissociable de la marchandise réservée avec d'autres objets, Müller-Elektronik acquerra la copropriété du nouvel objet à proportion de la valeur de la marchandise réservée par rapport aux autres objets usinés ou mélangés au moment de l'usage ou du mélange. En cas d'association de marchandises de Müller-Elektronik avec d'autres objets mobiles pour former un objet unique ou indissociable alors que l'autre objet est à considérer comme objet principal, il est convenu que le Client transférera le prorata de la copropriété à Müller-Elektronik, dans la mesure où il est propriétaire de l'objet principal. Le Client se chargera de la garde de la propriété ou de la copropriété de Müller-Elektronik. Pour le surplus, les dispositions applicables aux marchandises réservées s'appliquent également aux objets issus d'un usage, d'une transformation ou de l'association et d'un mélange.

3\*) Müller-Elektronik est en droit d'assurer l'objet de la livraison et de la prestation contre le vol, les dégâts de bris, de feu, d'eau et autres sinistres, et ce, aux frais du Client, à moins que ce dernier ne soit en mesure de prouver qu'il a contracté lui-même une telle assurance.

4\*) La revente de la marchandise livrée, qu'elle soit non travaillée, usinée ou associée ou mélangée n'est permise qu'à des revendeurs dans les conditions commerciales habituelles, à condition

de prévoir une réserve de propriété et seulement si la créance issue de la revente est transférée à Müller-Elektronik. Le nantissement ou gage de biens meubles sans dépossession (*Sicherungsübereignung*) est interdit au Client, tout comme la convention d'une interdiction de cession. Au cas où un tiers chercherait à accéder aux droits de Müller-Elektronik, le Client sera tenu d'en informer cette dernière immédiatement.

5\*) Par les présentes, le Client cède toute créance, actuelle ou future, lui revenant suite à la revente ou pour une raison juridique quelconque concernant la marchandise livrée, à partir de sa naissance et à hauteur de la valeur de la marchandise réservée (montant de la facture) à Müller-Elektronik. Par les présentes, Müller-Elektronik accepte la cession.

6\*) À défaut de rétractation, le Client est habilité à réaliser la créance issue de la revente. Sur demande de Müller-Elektronik, le Client sera tenu d'indiquer les débiteurs des créances cédées, de fournir les renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits contre le débiteur, de transmettre des documents et de notifier la cession aux débiteurs.

7\*) Müller-Elektronik s'engage à libérer les garanties lui revenant, dans la mesure où leur valeur dépasse de plus de 20 % les créances à garantir qui n'ont pas encore été payées.

## VIII. Garantie / Vices

Müller-Elektronik garantit les vices matériels et juridiques ayant été dénoncés dûment et à temps, à l'exclusion de toute autre prétention - et sous réserve des dispositions de la section IX - comme suit :

1\*) Toute livraison ou prestation se révélant entachée d'un vice suite à des circonstances antérieures au transfert des risques est à mettre en conformité ou à remplacer par une livraison ou prestation exempte de vices, selon le choix de Müller-Elektronik. Le constat d'un tel vice est à signaler sans délai et par écrit à Müller-Elektronik. Les pièces remplacées deviennent la propriété de Müller-Elektronik.

2\*) Afin de pouvoir réaliser les travaux de remise en conformité et les livraisons de substitution que Müller-Elektronik considère comme nécessaires, le Client doit, après concertation avec Müller-Elektronik, lui accorder le temps et l'opportunité nécessaires ; à défaut, Müller-Elektronik sera libérée de sa responsabilité et des conséquences en découlant. Le Client n'est en droit de remédier personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers au vice constaté qu'en cas d'urgence, mettant en danger la sécurité de l'entreprise, ou pour éviter des sinistres importants et disproportionnés ; dans ce cas, il sera tenu d'en informer immédiatement Müller-Elektronik, dont il pourra demander le remboursement des frais nécessaires engagés.

3\*) Concernant les frais directs découlant de la remise en état, voire de l'échange de pièces exécutées par Müller-Elektronik, celle-ci supportera les coûts des pièces de rechange y compris les frais d'envoi, dans la mesure où la réclamation s'avère justifiée. Les frais de démontage et de montage seront remboursés conformément aux dispositions légales. Ceci est valable également pour les frais liés à la recherche de l'origine ou de la cause du vice.

4\*) Pour le surplus, les prétentions intégrales du Client envers Müller-Elektronik ou concernant certaines pièces se limiteront à son droit à exécution a posteriori (*Nacherfüllung*). Le Client sera en droit de décider s'il préfère opter pour une réduction du prix ou se rétracter du contrat uniquement si l'exécution a posteriori (*Nacherfüllung*) échoue.

5\*) Dans le cas d'un vice non significatif, les droits du Client se limiteront à la réduction du prix d'achat convenu.

6\*) Ne sont pas garantis, en particulier, les cas suivants : l'utilisation inappropriée ou impropre, le montage irrégulier, en particulier un montage non conforme à l'état actuel de la technique, la mise en service et/ou l'utilisation par le Client ou par un tiers, l'usure ou la dépréciation naturelle de la marchandise, le traitement fautif ou négligent, l'entretien non réglementaire, les consommables inappropriés, les travaux entachés de vices, un sol inapproprié - dans la mesure où ces faits ne sont pas imputables à Müller-Elektronik.

7\*) Müller-Elektronik déclinera toute responsabilité en cas de rectification incorrecte de la part du Client/donneur d'ordre ou d'un tiers. Ceci est également valable pour toute modification de l'objet de la livraison ou de la prestation, effectuée sans l'accord préalable de Müller-Elektronik.

8\*) Au cas où la livraison ou la prestation constitue une violation aux droits de propriété industrielle ou aux droits d'auteur sur le territoire national allemand, Müller-Elektronik veillera en principe à ce que le Client puisse continuer à utiliser l'objet de la livraison ou de la prestation ou le modifiera de manière tolérable pour le Client en vue d'éliminer cette violation des droits de propriété industrielle. Si cela s'avère impossible dans des conditions économiquement tolérables ou dans des délais convenables, le Client sera en droit de se rétracter du contrat. Dans ces conditions, Müller-Elektronik sera également en droit de se rétracter du contrat. Pour le surplus, Müller-Elektronik dégage le Client de toute revendication incontestée et constatée de manière définitive du détenteur du droit protégé en question.

9\*) Les obligations de Müller-Elektronik, mentionnées à la section VIII.8, sont définitives, sous réserve de la section IX, applicable en cas d'une violation des droits de propriété industrielle ou des droits d'auteur.

Ses droits n'existent que si

- le Client avertit immédiatement Müller-Elektronik de tout droit de propriété industrielle ou droit d'auteur soulevé ;
- le Client soutient Müller-Elektronik de manière adéquate dans la défense contre les prétentions avancées ou qu'il permet à Müller-Elektronik de mettre en œuvre les mesures de modification selon la section VIII.8 ;
- toutes les mesures de défense, y compris les conventions extrajudiciaires, restent réservées à Müller-Elektronik ;
- le vice n'est pas imputable au Client et
- la violation des droits n'est pas due à une modification de l'objet de la livraison, effectuée arbitrairement par le Client, ou à une utilisation non conforme au contrat.

10\*) En cas de vente de matériaux d'occasion, toute garantie légale sera exclue. Cependant, dans la mesure où les équipements auront été entièrement ou partiellement remis en état par Müller-Elektronik, conformément à ce qui a été convenu, la garantie légale sera applicable à la condition supplémentaire que la garantie légale ne se rapporte qu'à des pièces dont le renouvellement ou la remise en état incombait contractuellement à Müller-Elektronik.

11\*) Le délai de prescription de la garantie légale est de 12 mois à partir du transfert des risques.

## IX. Responsabilité civile

1\*) Le droit du Client à faire valoir des dommages-intérêts en fonction de la gravité de la faute se limite aux cas suivants :

- a) préméditation ou négligence particulièrement caractérisée et grave de la part de Müller-Elektronik, de ses représentants légaux ou de ses préposés ;

b) violation des obligations contractuelles significatives (obligations majeures) par négligence ;

c) dissimulation dolosive de vices ;

d) prise en charge d'une garantie contractuelle ;

e) atteinte fautive à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé par Müller-Elektronik, ses représentants légaux ou ses préposés ou

f) vice entachant un objet de la livraison ou de la prestation pour lequel, conformément à la responsabilité du fait des produits (*Produkthaftungsgesetz*), une responsabilité à l'égard des dommages physiques ou matériels concernant les objets à usage privé existe.

2\*) En cas de non-respect par négligence d'une obligation contractuelle significative (obligation majeure), les prétentions se limiteront au montant des dommages prévisibles caractéristiques du contrat.

3\*) Tout droit à indemnisation supplémentaire est exclu.

4\*) Pour autant qu'il existe des droits d'indemnisation contre Müller-Elektronik, ses préposés ou ses auxiliaires d'exécution, ces droits se prescrivent un an après le début du délai de prescription légal.

5\*) Si Müller-Elektronik ou ses collaborateurs donnent des conseils ou renseignements ou font des recommandations avant, pendant ou après conclusion d'une commande ou dans un autre contexte, Müller-Elektronik n'engage sa responsabilité que dans le cas où elle aurait convenu et obtenu une rémunération particulière pour cette prestation et que le conseil, le renseignement ou la recommandation auraient été dispensés par écrit. Dans ce cas, Müller-Elektronik engagera sa responsabilité à hauteur de 25 % du montant convenu pour le conseil, etc. Cette limitation de la responsabilité ne s'applique pas aux cas mentionnés sous le chiffre 1\*) a), b), d) et e) ci-dessus.

6\*) Les droits éventuels du Client selon les dispositions concernant l'achat de biens de consommation (art. 474 à 479 du code civil allemand, *BGB*) ne sont pas affectés par les dispositions précitées. En particulier, n'est pas affecté par conséquent par les dispositions précitées, le droit du Client de se retourner contre Müller-Elektronik en cas de vices entachant une marchandise vendue à un consommateur selon l'art. 478 du code civil allemand, *BGB*.

## X. Modification et indication des spécificités de la marchandise

1\*) Toute modification de l'objet de la livraison et de la prestation nécessite l'accord préalable sous forme écrite de Müller-Elektronik.

2\*) Est illicite, toute modification des caractéristiques concernant les spécificités de l'objet de la livraison et de la prestation, en particulier concernant les numéros de série ou autres numéros de contrôle et de tout cachet spécial valant marque d'origine du Client ou d'un tiers et qui pourraient porter à croire qu'il s'agit d'un produit spécialement conçu.

## XI. Reprise / renvoi

Müller-Elektronik ne sera pas tenue de reprendre (d'échanger) des marchandises exemptes de vices. La reprise sera soumise à la libre appréciation de Müller-Elektronik. Tout renvoi ne sera accepté qu'à condition que Müller-Elektronik ait donné son accord préalable. Sont exclus d'une reprise, les articles incomplets ou ceux qui ne sont plus à l'état neuf (p. ex. emballage ouvert). Nous nous réservons le droit de facturer des frais administratifs à hauteur de 15 % de la valeur nette de la marchandise, et pour tout le moins à hauteur de 10,00 euros, pour les renvois dont la cause ne nous est pas imputable. Le renvoi de la marchandise devra être effectué port payé. En tout état de cause, il faudra joindre une copie de la facture ou du bordereau de livraison au renvoi. Sans cette copie, un traitement ne sera pas possible.

## XII. Particularités concernant les demandes de réparation en dehors de la garantie légale

En dehors de la garantie légale, Müller-Elektronik n'effectuera des réparations ou remises en état des marchandises/installations livrées que contre remboursement des frais. Ceux-ci seront facturés sur la base des rémunérations locales habituelles.

## XIII. Lieu d'exécution, juridiction compétente, droit applicable, protection des données, divers

1\*) Le lieu d'exécution pour tout contrat concernant Müller-Elektronik est Salzkotten (Allemagne).

2\*) La juridiction compétente concernant les différends avec des commerçants, des personnes morales de droit public ou des patrimoines publics se situe à Paderborn (Allemagne). Cependant, Müller-Elektronik est également en droit de faire valoir ses droits devant les Tribunaux compétents du siège social du Client.

3\*) Le contrat est soumis au droit de la République Fédérale d'Allemagne, à l'exclusion de la convention des Nations unies sur les contrats de vente internationales de marchandises (CIVIM). Cette disposition s'applique à tout contrat conclu dans le cadre d'une relation commerciale ne comportant aucun autre instrument juridique écrit.

### 4\*) Important :

Les données concernant le Client et obtenues dans le cadre de la relation commerciale sont traitées par nos soins dans le sens de la loi fédérale concernant la protection des données (*Bundesdatenschutzgesetz*) et de toute autre prescription concernant la protection des données. Le Client prend connaissance du fait que Müller-Elektronik sauvegarde les données issues de la relation contractuelle, conformément à l'art. 28 de la loi fédérale concernant la protection des données (*Bundesdatenschutzgesetz*) en se réservant le droit de transmettre ces données à des tiers (p. ex. assurances), dans la mesure où cela est nécessaire pour l'exécution du contrat. Au cas où le Client choisirait le mode de paiement « sur facture », il nous autorise de transmettre ses données aux fins d'une vérification de sa solvabilité à la Schufa Holding AG, Hagenauer Str. 44 à D-65203 Wiesbaden, à l'InfoScore Consumer Data GmbH, Rheinstraße 99, D-76532 Baden-Baden ou à un fournisseur envoyant la marchandise directement au Client. Nous nous réservons le droit de refuser le mode de paiement « sur facture » en fonction du résultat de la vérification de solvabilité.

5\*) Toute convention accessoire ainsi que les modifications et/ou compléments requièrent la forme écrite. Ceci s'applique également à toute renonciation à la forme écrite.

6\*) Si l'une des dispositions des présentes conditions commerciales ou l'une des dispositions dans le cadre des autres conventions s'avérait ou devenait nulle et non avenue, la validité des autres dispositions ne s'en trouvera pas affectée. À la place de la disposition caduque, c'est la disposition valide qui se rapprochera le plus possible de ce que les Parties ont voulu convenir qui sera réputée convenue. La disposition précédente vaut également en cas de lacune.